



CROS
ÎLE - DE
FRANCE

Assemblée Générale Ordinaire 2020

Jeudi 25 juin 2020
Visioconférence

Rapport financier

Michel Abravanel - Trésorier Général

Madame la Présidente de Région représentée ce soir par Valérie Berger-Aumont.

Mesdames et Messieurs les Présidents des Ligues et Comités Régionaux,
Monsieur le Commissaire aux Comptes,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

J'ai à nouveau l'honneur et la responsabilité de vous présenter le rapport financier du CROS Île-de-France de l'exercice 2019.

Les documents détaillés ont d'ores et déjà été transmis par e-mail aux Ligues et Comités adhérents, ils sont également en ligne sur le site internet du CROS Île-de-France.

Vous en avez maintenant l'habitude ; plutôt qu'une lecture exhaustive et rébarbative de ces documents, je vous propose de les commenter à partir d'une présentation synthétique et, bien entendu, de répondre ensuite aux questions que vous souhaiteriez poser.

Cette présentation sera également mise en ligne sur le site internet du CROS Île-de-France dans les tous prochains jours.

Bilan 2019

Quelques mots tout d'abord sur le contexte qui a prévalu tout au long de cet exercice. Après une première année de mandat compliquée par une situation de trésorerie extrêmement tendue, le CROS Île-de-France a pu retrouver un rythme de croisière plus régulier aux plans organisationnel et financier.

De ce fait, la nécessaire évolution de notre organisation a pu s'opérer en douceur, accompagnée par une trésorerie équilibrée si ce n'est confortable.



Compte de Résultat

	2017	2018	2019
Produits	653 688 €	674 893 €	1 016 700 €
Produits exceptionnels	22 113 €	- €	3 725 €
Reprise de fonds dédiés	68 344 €	28 107 €	48 770 €
Total produits	744 145 €	703 000 €	1 069 195 €
Charges	732 295 €	656 069 €	864 476 €
Charges exceptionnelles	- €	211 €	- €
Dotation fonds dédiés	36 485 €	48 770 €	158 036 €
Total charges	768 780 €	705 050 €	1 022 512 €
Résultat	-24 635 €	-2 050 €	46 683 €

L'exercice 2019 est marqué par un retour à l'équilibre financier, avec un excédent de 46 683€, à comparer avec le déficit de 2 050€ en 2018 et celui de 24 656€ en 2017 dont je rappelle qu'il intégrait un résultat exceptionnel positif de 22 113€ correspondant à la reprise de provisions anciennes.

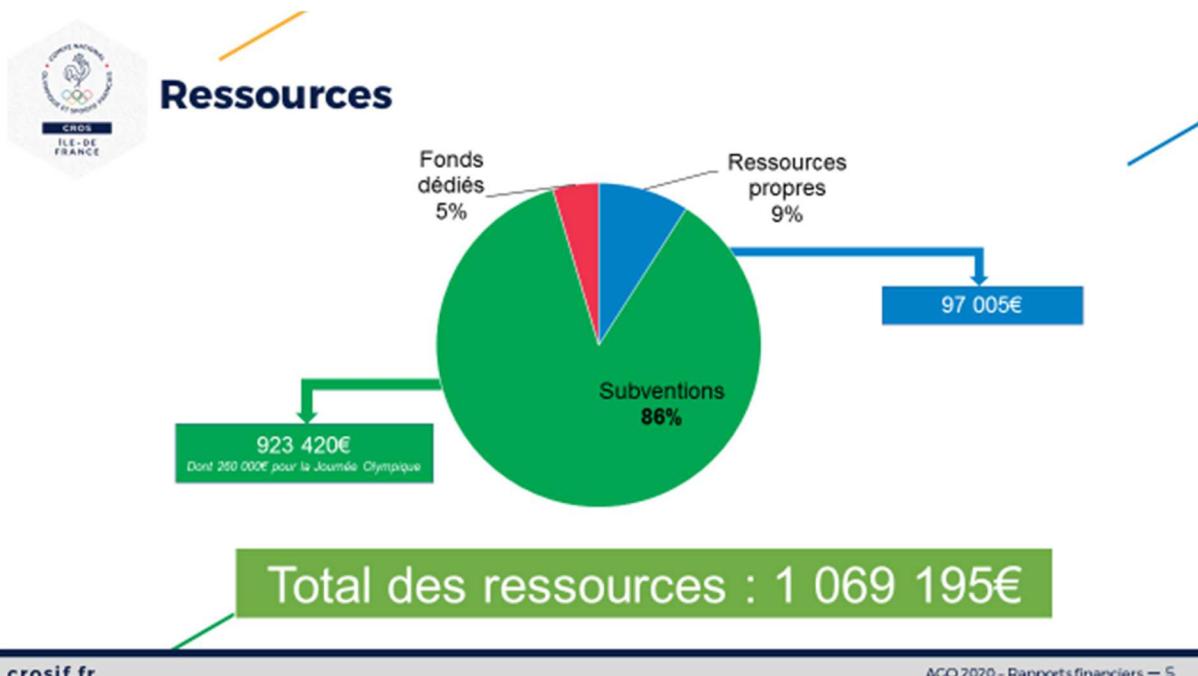
Des circonstances particulières, telle l'organisation de la Journée Olympique du 22 juin, dont le CROS a été l'instance de portage, et les charges et financements qui les ont accompagnées affectent la présentation des comptes en majorant à la fois les produits et les charges de l'exercice.

Ainsi, la seule journée Olympique avec un budget de 273 000€ représente un quart (27% pour être plus précis) des charges de l'exercice.

Néanmoins la recherche systématique des économies possibles, structurelles comme fonctionnelles, initiée en 2018 dans le but d'abaisser notre point mort, s'est poursuivie en 2019. Elle s'est accompagnée de la recherche volontaire de nouveaux produits d'exploitation directs (formation par exemple) ou de subventions complémentaires, en lien avec les actions mises en œuvre par le CROS Île-de-France.

En conséquence, une fois neutralisé l'effet « comptablement dopant » de la Journée Olympique, on constate une progression de 32% des produits pour une augmentation de 24% des charges, un différentiel de 8 points qui explique le résultat de l'exercice.

Soyons réalistes : tout à une fin et il ne serait pas raisonnable de projeter le maintien de tels rythmes dans l'avenir.



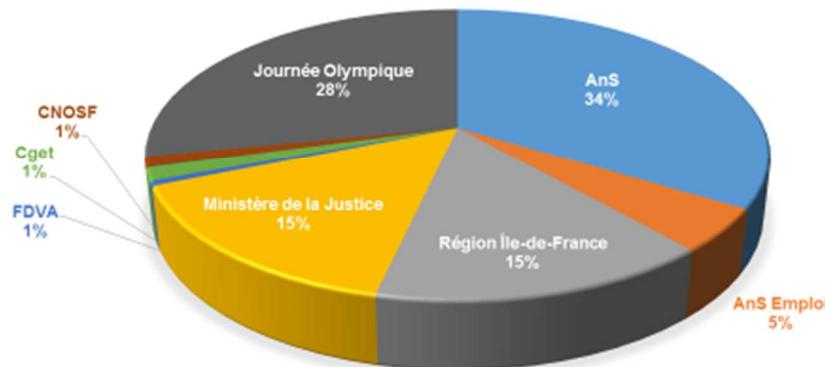
Comme vous le voyez sur cette diapositive, le total des ressources dont nous avons disposé en 2019 pour financer nos activités s'est monté à 1 069 195€.

Elle fait clairement ressortir notre incontournable dépendance des subventions publiques qui financent les actions mises en œuvre pour répondre aux demandes de l'État, de la Région et du CNOSF. À cet égard, je ne peux que rappeler et déplorer l'interdiction qui nous est imposée, sans compensation par le CNOSF, de poursuivre notre partenariat historique avec le Crédit Mutuel et même, potentiellement, d'en développer d'autres, en raison de la cession des droits en matière de communication au COJOP Paris 2024, alors même que nous nous appliquons à renforcer nos ressources propres pour réduire cette dépendance et la vulnérabilité qu'elle entraîne.



Ressources

1/Subventions



Total des subventions : 923 420€

Vous pouvez visualiser sur cette diapositive le poids relatif des principaux contributeurs en 2019.

En excluant le cas ponctuel de la Journée Olympique, en gris anthracite à l'image, j'attire votre attention sur la part prépondérante de l'État via l'AnS qui représente un tiers de nos ressources avec un montant de 356 298€ toutes subventions confondues, mais aussi sur le soutien considérable et surtout continu que nous apporte la Région Île-de-France avec une subvention de 138 000€.

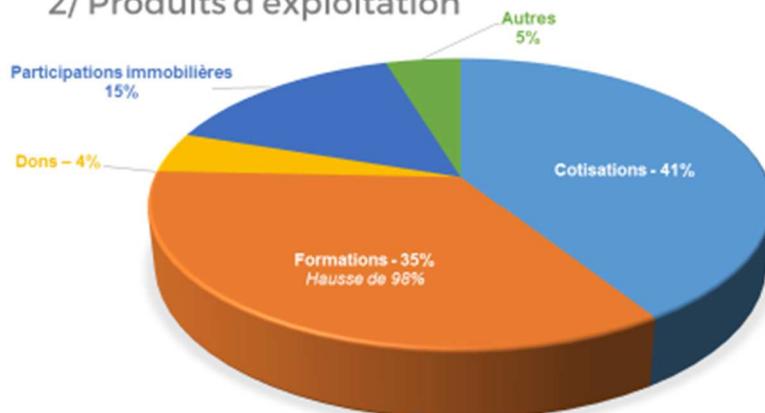
L'État à nouveau, via le ministère de la Justice, est notre troisième contributeur avec la subvention de 140 000€ accordée dans le cadre du programme sportif d'aide à l'insertion des personnes sous main de justice, un programme conduit essentiellement par les CDOS, pour lequel le CROS joue un rôle de coordination et de « boîte à lettre financière » en raison de son statut de tête de réseau.

Le CNOSF, mentionné pour mémoire, participe en 2019 à hauteur de 1% au budget de son organe déconcentré avec un montant de 10 500€ aux frais de personnel en lien avec le poste de coordinateur territorial dévolu, à temps partiel, au CROS Île-de-France ainsi que pour la construction du PST.



Ressources

2/ Produits d'exploitation

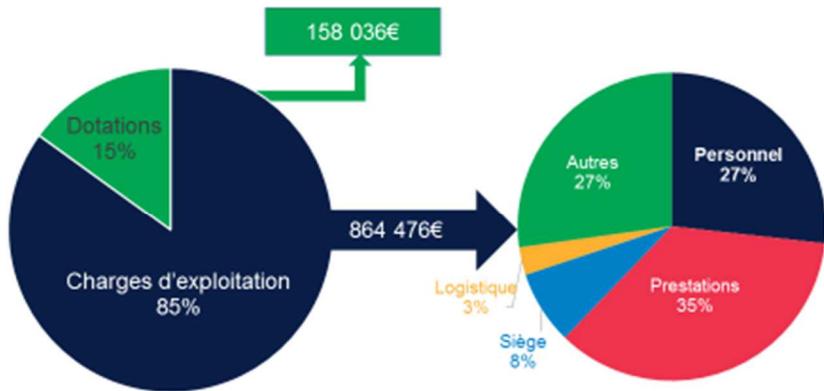


Total des ressources propres : 97 005€

Comme vous pouvez le voir, nos ressources propres reposent essentiellement sur :

- Les cotisations reçues des Ligues et Comité Régionaux, 40% du total.
- Les inscriptions aux sessions de formation que nous organisons au titre de la formation générale et de celles du Sport Santé représentent 35% du total.
- Les participations immobilières correspondant à l'occupation d'une partie de nos locaux et de la logistique qui s'y rattache, par 2 structures, dont la Ligue Île-de-France de Roller et Skateboard.

Emploi des ressources



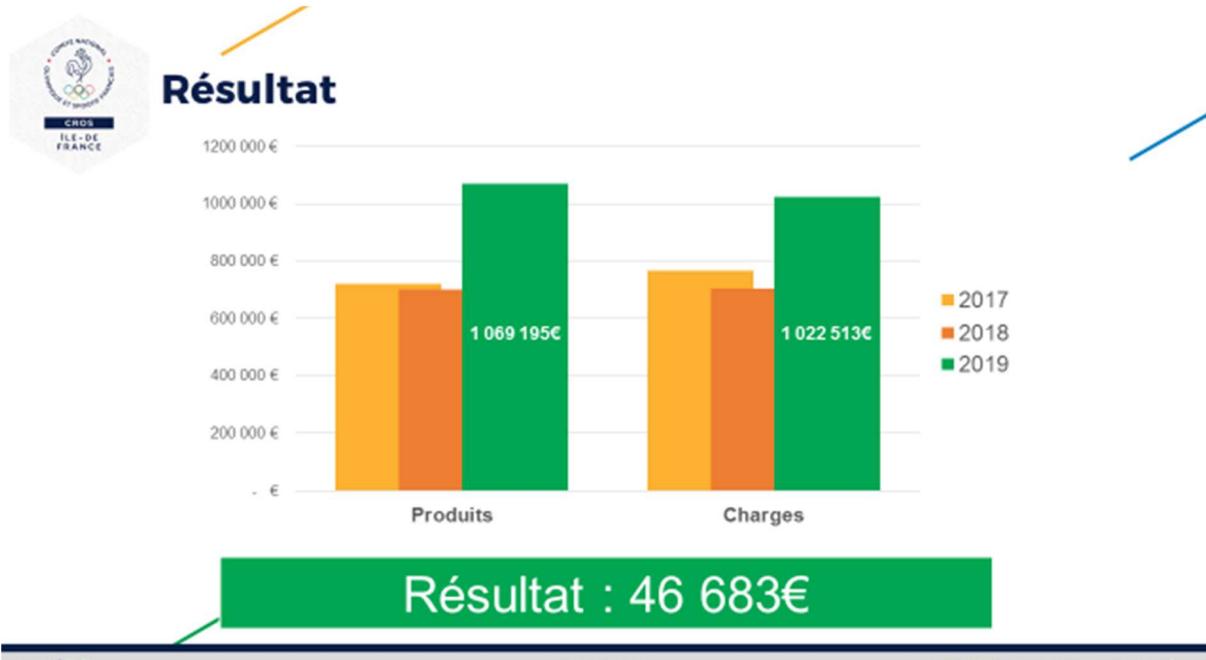
Total des charges : 1 022 513€

Nos ressources étant identifiées, je vous propose de voir comment elles ont été employées.

Sur un total de 864 476€, les frais de personnel représentent 231 463€, soit 27% des charges d'exploitation. Les frais de logistique (loyers, charges, informatique, supports administratifs, etc.) pèsent pour 91 632€, 11% du total. Les prestations quant à elles s'élèvent à 32 880€, déduction faite des

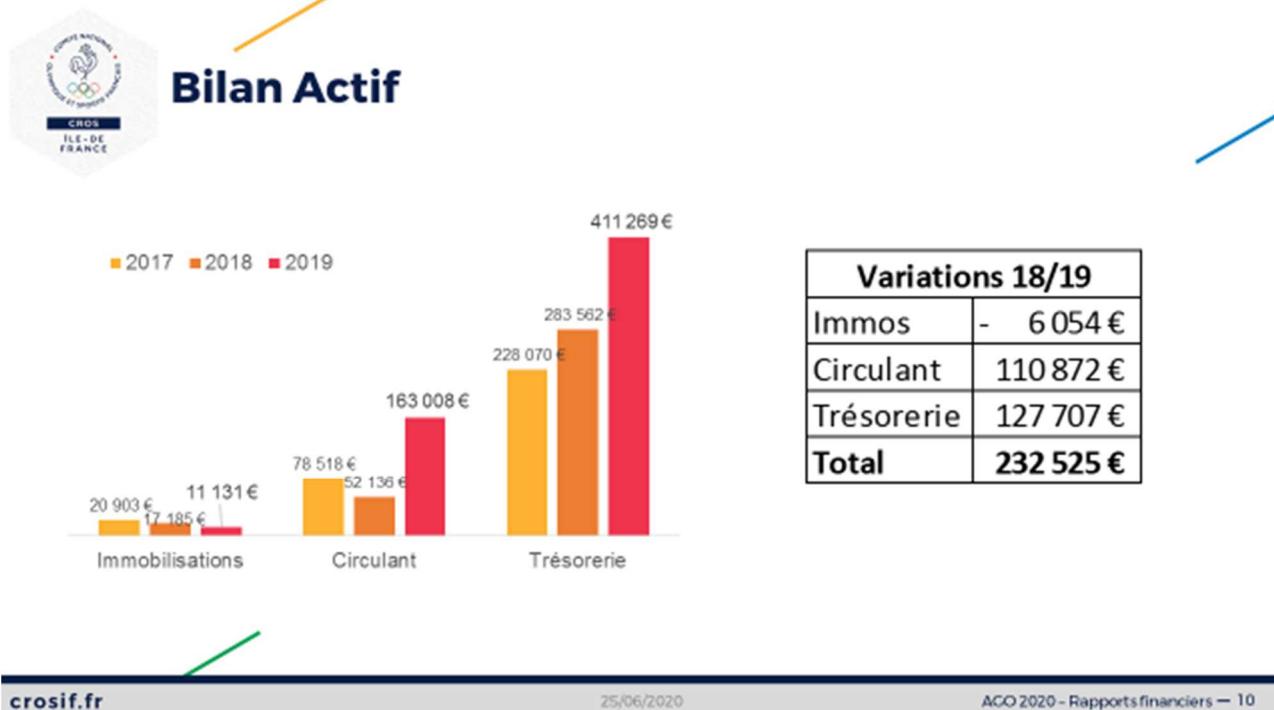
273 000€ de la Journée Olympique. Ces trois agrégats donnant une indication de notre point d'équilibre, à hauteur de 355 975€ soit environ un tiers de notre budget.

Et donc, en conséquence...



...le résultat 2019 arrêté à 46 683€ soit 5,8% des produits, hors Journée Olympique.

Passons maintenant au Bilan.



Au niveau de l'actif, peu de remarques : les variations de l'actif circulant correspondent pour l'essentiel aux subventions échues restant à percevoir au 31 décembre dont la subvention régionale au titre de la

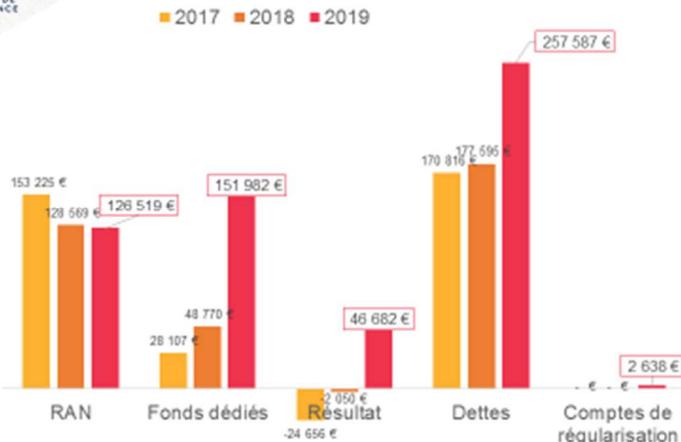


CROS
ÎLE-DE
FRANCE

formation, à hauteur de 45 000€ et le solde de la subvention complémentaire accordée par la Région au titre de la Journée Olympique.



Bilan Passif



Variations 18/19	
Réserves	- 2 050 €
Fonds dédiés	48 733 €
Résultat	103 212 €
Dettes	79 992 €
Total	229 887 €

crosif.fr

15/06/2020

AGO 2020 - Rapports financiers — 11

Au passif, à noter la baisse du report à nouveau, amputé du résultat déficitaire de 2018, et la réduction du déficit de 24 656€ en 2017 à 2 051€ en 2018.



Fonds de roulement

	2017	2018	2019
Actif Circulant (III)	306 589 €	335 698 €	574 277 €
Passif circulant (III+IV)	198 923 €	226 365 €	412 207 €
Fonds de roulement	107 666 €	109 333 €	162 070 €
Total des charges d'exploitation	740 674 €	656 018 €	870 530 €
Charges moyennes / jour	2 029 €	1 797 €	2 385 €
Fonds de roulement	53 jours	61 jours	68 jours

crosif.fr

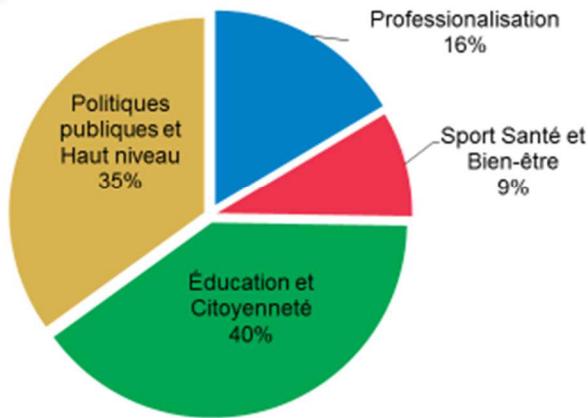
15/06/2020

AGO 2020 - Rapports financiers — 12

Si notre vulnérabilité perdure en raison des dates tardives de versement des subventions, que connaissent bien la plupart d'entre vous, le redressement amorcé en 2018 s'est poursuivi. On le visualise sur ce tableau qui nous amène désormais à un fonds de roulement de 68 jours. L'objectif reste de pouvoir parvenir à terme à une couverture de l'ordre de 6 mois d'exploitation compte tenu des calendriers de versement des subventions institutionnelles.



Part des Délégations



Total des Délégations :
791 635€



77% du budget total

Enfin, pour que l'image soit complète, vous pouvez mesurer sur cette diapositive la part que représente chacune des 4 délégations :

- 40% pour l'Éducation et la Citoyenneté ;
- 16% pour la Professionnalisation ;
- 35% pour les Politiques publiques et le Haut niveau ;
- 9% pour le Sport Santé.

Ces 4 délégations représentant plus des trois-quarts du budget global du CROS Île-de-France.

Rapport du Commissaire aux comptes

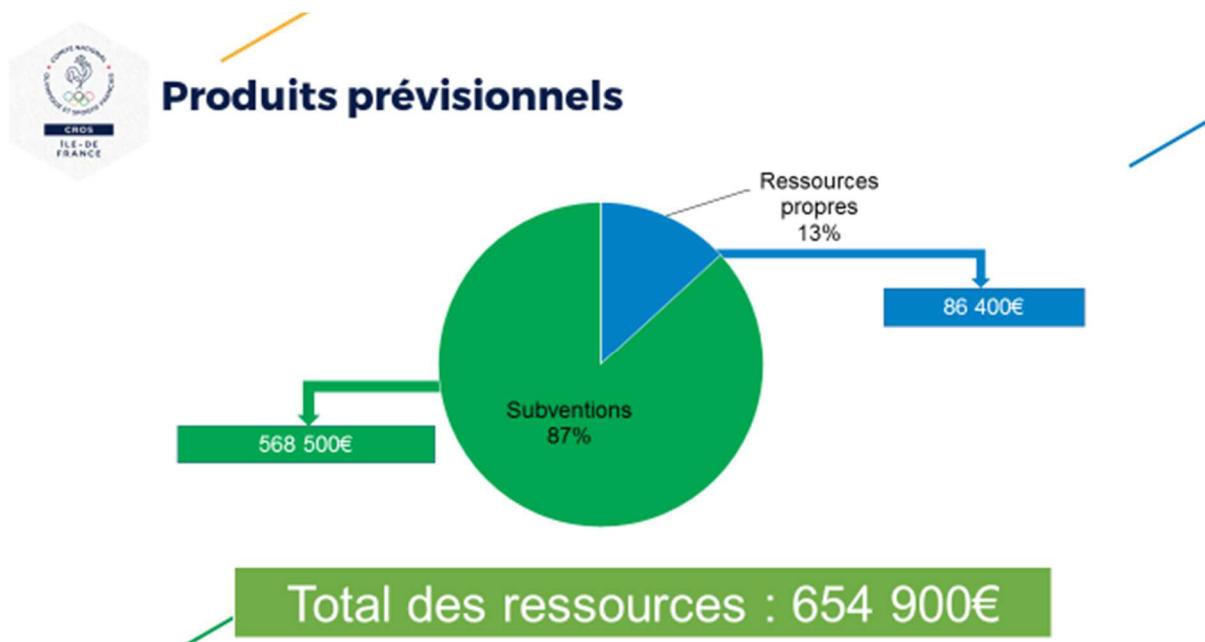
Je vais maintenant passer la parole à notre Commissaire aux comptes, Laurent Chavane, qui va vous donner lecture de ses rapports. Puis après avoir répondu à vos questions éventuelles, nous soumettrons à votre vote l'approbation des comptes 2019 et l'affectation du résultat au compte de report à nouveau.

Budget prévisionnel 2020

Je précise, et ce sera réaffirmé dans la suite de la présentation que le budget a été établi et approuvé par le Conseil d'Administration avant l'épidémie de la Covid-19.

Il sera immanquablement affecté par les conséquences de celle-ci et nous aurons donc à actualiser ce budget dès la reprise effective, probablement en septembre.

La construction du budget 2020 a été élaborée dans un souci de prudence, en ne prenant en compte que des produits raisonnablement assurés et l'ensemble des charges probables.

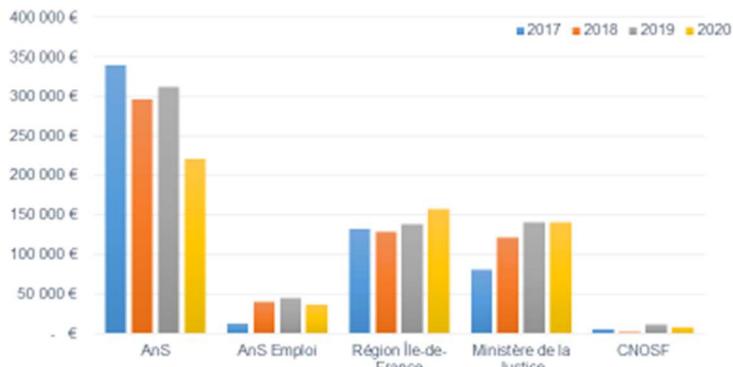


Ainsi l'objectif fixé pour nos produits en 2020, avant l'épidémie de la Covid-19, se monte à 654 900€ anticipant une situation tendue au niveau des subventions publiques allouées au sport.



Produits prévisionnels

1/ Subventions



Total subvention : 568 500€

Baisse de 14%*

*Hors Journée Olympique

crosif.fr

15/06/2020

AGO 2020 - Rapports financiers — 19

Nous anticipons pour 2020 un total de 568 500€ de subventions, en baisse de 14%.

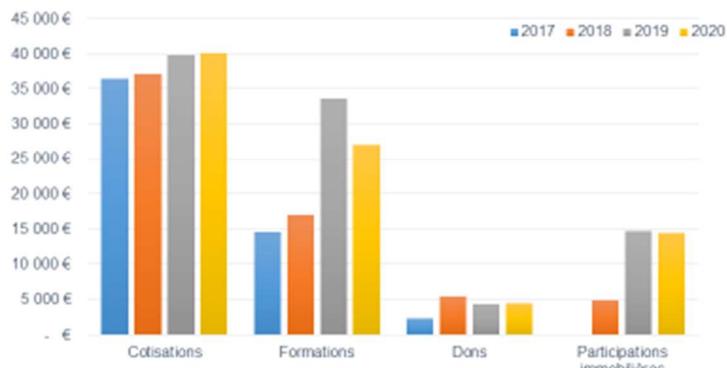
La diapositive vous donne un aperçu de la ventilation des subventions anticipées et leur comparaison par rapport aux deux exercices précédents, hors incidence de la Journée Olympique du 22 juin 2019.

Dans un budget en baisse de près de 14% vous pouvez remarquer une nouvelle augmentation de la subvention globale de la Région Île-de-France, marque de son soutien et de la qualité des partenariats mis en œuvre régionalement.

Vous noterez également le maintien de la subvention du ministère de la Justice consacrée au programme pénitentiaire qui nous a été confirmé lors de la dernière réunion de son comité de pilotage.

Produits prévisionnels

2/ Produits d'exploitations



**Total des ressources propres
85 900€**

Rappel : interdiction des partenariats privés

crosif.fr

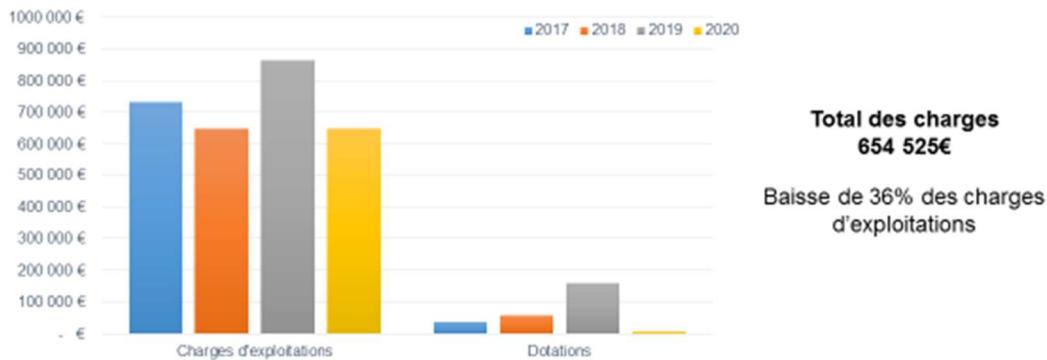
15/06/2020

AGO 2020 - Rapports financiers — 20

Nous anticipons une baisse de nos produits d'exploitation, dans une hypothèse de maintien des cotisations au niveau de 2019, de participations réduites aux sessions de formation, de maintien des participations immobilières et, faut-il le rappeler de l'impossibilité de bénéficier de partenariats privés.



Charges prévisionnelles



Les charges totales sont prévues à hauteur de 654 525€, avec une répartition globalement comparable au réel de 2019.



Résultat prévisionnel

Charges
654 525€

Produits
654 900€

Résultat prévisionnel : 375€

Le résultat de ce budget qui, je le précise a été élaboré et validé par le Conseil d'Administration avant l'épidémie de la Covid-19 est à l'équilibre.

Il sera bien évidemment affecté par pandémie actuelle et devra donc être révisé lorsque l'ensemble des mesures post-confinement auront été officialisées et que la visibilité sur la seconde partie de 2020 sera meilleure.

Conclusion

Avant de conclure cette présentation, je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe du CROS Île-de-France, son Bureau Exécutif, son Conseil d'Administration et surtout ses salariés pour le soutien de qualité qu'ils ont apporté tout au long de l'année aux trésoriers.

Je ne peux enfin qu'associer à ces sincères remerciements Nathalie Verdier, notre expert-comptable qui nous assiste et nous conseille au quotidien et, bien sûr notre Commissaire aux Comptes, Laurent Chavane et ses collaborateurs.

Je vous remercie de votre attention.

CROSIF

Siège social : 1 rue des Carrières 94250 GENTILLY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

MAZARS SPCC
TOUR EXALTIS
61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS – LA DEFENSE
TEL : +01 41 18 78 78 - www.mazars.com

SAS AU CAPITAL DE 106 714 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS IDF
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
RCS NANTERRE 389 900 648 – TVA INTRA FR 05 389 900 648 – SIRET 389 900 648 00103

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association CROSIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CROSIF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date et dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans la note de l'annexe portant sur le suivi des fonds dédiés, nous nous sommes assurés de la justification des dépenses affectées aux projets sous financement que ces dépenses soient issues de la comptabilité analytique ou du suivi des temps des collaborateurs. Parallèlement, nous nous sommes assurés que les soldes de budget non employés étaient correctement reportés dans le tableau de suivi des fonds dédiés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a

indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

CROSIF
Comptes Annuels
Exercice clos le
31/12/2019

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Courbevoie, le 31 mars 2020

Le commissaire aux comptes
Mazars SPCC



Laurent CHAVANE
Associé

CROSIF*Comptes Annuels**Exercice clos le
31/12/2019**Annexe au rapport :***« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net		Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	3 271		3 271			
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	46 618	35 503	11 116	17 170	6 054	35.26-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15	15		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total I	49 905	38 774	11 131	17 185	6 054	35.23-
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 200		1 200		1 200	
	Autres créances	161 808		161 808	52 136	109 672	210.36
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	405 481		405 481	273 519	131 962	48.25
	Charges constatées d'avance (3)	5 788		5 788	10 043	4 255	42.37-
	Total III	574 277		574 277	335 698	238 579	71.07
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	624 182	38 774	585 407	352 883	232 525	65.89

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles			13 866	13 866		
	Réserves réglementées			60 980	60 980		
	Autres réserves			51 673	53 723	2 051-	3.82-
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			46 682	2 051-	48 733	NS
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecart de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I			173 200	126 518	46 682	36.90
	Comptes de liaison	Total II					
DETTE (1)	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			151 982	48 770	103 212	211.63
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III			151 982	48 770	103 212	211.63
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				6 142	6 142	100.00
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			229 725	149 926	79 799	53.23
	Dettes fiscales et sociales			27 862	21 527	6 336	29.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance			2 638		2 638	
	Total IV			260 225	177 595	82 630	46.53
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			585 407	352 883	232 525	65.89

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

257 588
177 595
6 142

PLATINIUM CONSEIL

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	14 716	4 800	9 916	206.58
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	923 420	587 505	335 914	57.18
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		125	125	100.00
Collectes	4 351	5 357	1 006	18.78
Cotisations	39 804	37 056	2 748	7.42
Autres produits	33 744	39 563	5 819	14.71
Total I	1 016 034	674 406	341 628	50.66
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	629 765	417 114	212 651	50.98
Impôts, taxes et versements assimilés	3 230	2 539	691	27.21
Salaires et traitements	173 035	162 818	10 217	6.27
Charges sociales	58 420	64 576	6 148	9.52
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 054	7 305	1 251	17.12
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	18	1 665	1 647	98.91
Total II	870 531	656 018	214 513	32.70
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	145 504	18 389	127 115	691.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	665	487	178	36.63
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	665	487	178	36.63
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		51	51	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	51		51	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	665	435	230	52.79
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	146 169	18 824	127 345	676.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 725		3 725	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	3 725		3 725	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		211	211	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	211		211	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 725	211	3 936	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 020 425	674 893	345 532	51.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	870 531	656 280	214 250	32.65
Solde intermédiaire	149 894	18 613	131 281	705.33
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	48 770	28 107	20 663	73.52
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	151 982	48 770	103 212	211.63
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	46 682	2 051	48 733	NS

CROS ILE DE FRANCE

1 RUE DES CARRIERES

94250 GENTILLY

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

PLATINIUM CONSEIL
15 AVENUE DE NORVEGE

91140 VILLEBON SUR YVETTE
01.60.92.42.20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 585 407.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 016 034.42 Euros et dégageant un excédent de 46 682.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française sur le début de l'exercice 2020.

A la date d'établissement de ces comptes, il devient probable que la crise sanitaire risque d'imposer des restrictions de nature à contraindre le CROS IDF à annuler temporairement ses animations de formations et à suspendre ses actions de terrain et ses évènements sportifs.

A ce stade, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Covid-19.

La valeur comptable des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 271		
Installations générales agencements aménagements divers		5 943		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		40 932		
Emballages récupérables et divers		1 092		
	TOTAL	47 967		
Autres participations		15		
	TOTAL	15		
	TOTAL GENERAL	51 253		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			3 271	3 271
Installations générales agencements aménagements divers				5 943	5 943
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 349	39 583	39 583
Emballages récupérables et divers				1 092	1 092
	TOTAL		1 349	46 618	46 618
Autres participations				15	15
	TOTAL			15	15
	TOTAL GENERAL		1 349	49 905	49 905

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 271		3 271
Installations générales agencements aménagements divers		1 692	845	2 537
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		28 377	4 845	1 349
Emballages récupérables et divers		728	364	1 092
	TOTAL	30 797	6 054	1 349
	TOTAL GENERAL	34 069	6 054	1 349
				38 774

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	845				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 845				
Emballages récupérables et divers	364				
	TOTAL	6 054			
	TOTAL GENERAL	6 054			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves réglementées	13 866				13 866
Autres réserves	60 980				60 980
Report à nouveau	53 723	2 051-		0-	51 673
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 051-	2 051	46 682	0	46 682
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	126 518		46 682	0-	173 200

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 200	1 200	
Personnel et comptes rattachés	400	400	
Divers état et autres collectivités publiques	143 384	143 384	
Débiteurs divers	18 024	18 024	
Charges constatées d'avance	5 788	5 788	
TOTAL	168 796	168 796	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	229 725	229 725		
Personnel et comptes rattachés	8 622	8 622		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 672	18 672		
Autres impôts taxes et assimilés	568	568		
Produits constatés d'avance	2 638	2 638		
TOTAL	260 225	260 225		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
CARCERAL	140 000	17 681	17 681	13 094	13 094
DEVELOPPEMENT	309 407			634	634
J'APP. A NAGER/SAUV'NAGE	24 891	33	33	12 421	12 421
DIVERSITE	7 000			5 479	5 479
SPORT EN FILLES	70 000	9 062	9 062	34 535	34 535
FORMATION	82 275	21 571	21 571	77 346	77 346
TETE DE RESEAU	107 000				
SPORT SANTE	61 000	423	423	8 473	8 473
TOTAL	801 573	48 770	48 770	151 982	151 982

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	3 271	3.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : le CROS IDF n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant de mesures de tolérance, le CROS IDF a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Install. gén., agenc., aménag.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau, informat.	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel audio-vidéo	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	143 564
Total	143 564

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 026
Dettes fiscales et sociales	13 878
Total	96 904

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 788
Total	5 788
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 638
Total	2 638

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	5
Total	6

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.378 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6.378 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

Association CROSIF

Siège social : 1 rue des Carrières 94250 GENTILLY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019

MAZARS SPCC
TOUR EXALTIS
61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS – LA DEFENSE
TEL : +01 41 18 78 78 - www.mazars.com

SAS AU CAPITAL DE 106 714 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS IDF
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES
RCS NANTERRE 389 900 648 – TVA INTRA FR 05 389 900 648 – SIRET 389 900 648 00103



CROSIF

Rapport spécial sur les conventions réglementées

*Exercice clos le
31/12/2019*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 31 mars 2020

Le commissaire aux comptes
Mazars SPCC



Laurent CHAVANE
Associé



CROS
ÎLE-DE
FRANCE

Assemblée Générale Ordinaire 2020

Budget prévisionnel 2020

25 juin 2020 – Vote n°6

Intitulé	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Prévisionnel
60 Achats	210 195 €	330 475 €	197 500 €
61 Services extérieurs	105 866 €	99 053 €	94 900 €
62 Autres services extérieurs	101 053 €	200 238 €	86 400 €
63 Impôts & taxes	2 539 €	3 230 €	2 925 €
64 Charges de personnel	227 394 €	231 463 €	266 550 €
65 Autres charges de gestion	1 665 €	18 €	250 €
66 Charges financières	51 €		
67 Charges exceptionnelles			
68 Amortissements & provisions	7 305 €	6 054 €	6 000 €
Total des charges	656 068 €	870 531 €	654 525 €

70 Ventes de services	4 800 €	14 716 €	14 400 €
71 Production stockée			
72 Production immobilisée			
74 Subventions	587 505 €	923 420 €	568 500 €
75 Autres produits	81 976 €	77 899 €	71 500 €
76 Produits financiers	487 €	665 €	500 €
77 Produits exceptionnels	- 211 €	3 725 €	- €
78 Reprises / Amortissements & provisions	- €	- €	- €
79 Transferts de charges	125 €	- €	- €
Total des produits	674 682 €	1 020 425 €	654 900 €
Résultat	18 614 €	149 894 €	375 €

Variation des fonds dédiés	- 20 663 €	- 103 212 €	- €
Résultat après exceptionnel	- 2 049 €	46 682 €	375 €



CROS
ÎLE-DE
FRANCE

Assemblée Générale Ordinaire 2020

Barème des cotisations 2021

25 juin 2020 – Vote n°7

	2018 à 2020	2021	
de 1 à 1 000 licencié·e·s	141 €	0,0%	141 €
de 1 001 à 2 000 licencié·e·s	169 €	0,6%	170 €
de 2 001 à 3 000 licencié·e·s	217 €	0,5%	218 €
de 3 001 à 5 000 licencié·e·s	289 €	0,7%	291 €
de 5 001 à 10 000 licencié·e·s	360 €	0,6%	362 €
de 10 001 à 20 000 licencié·e·s	467 €	0,6%	470 €
de 20 001 à 30 000 licencié·e·s	562 €	0,5%	565 €
de 30 001 à 50 000 licencié·e·s	716 €	0,6%	720 €
de 50 001 à 100 000 licencié·e·s	963 €	0,7%	970 €
de 100 001 à 200 000 licencié·e·s	1 347 €	0,6%	1 355 €
+ 221€ par tranche de 50 000 licencié·e·s	0,0%